



Lettre ouverte en réponse à l'intervention de la ministre Sonia Bélanger dans cet [article](#) paru dans Le Devoir.

24 mars, 2025.

Taxer le handicap

Un article du 18 mars du Devoir confirmait l'intention de la ministre Sonia Bélanger d'imposer pour le soutien à domicile un principe d'utilisateur-payeur. Pour les adultes en situation de handicap qui ont recours au soutien à domicile, une telle décision est inacceptable. D'ailleurs, la Commission des droits de la personne et de la jeunesse en décembre dernier dénonçait ces frais envisagés. Il s'agit d'un recul de 35 ans sur le principe que personne au Québec ne devrait avoir à payer du fait d'avoir des limitations fonctionnelles. Faire payer pour le soutien à domicile, c'est taxer le handicap. Cela s'inscrit d'ailleurs dans une volée de coupures que le gouvernement fait depuis l'automne sur le dos des personnes en situation de handicap : au soutien à domicile, dans le programme d'adaptation de domicile, dans la construction d'ascenseurs dans le métro et dans les mesures d'employabilité.

La ministre s'inspire des recommandations de la Commissaire à la santé et au bien-être, Joanne Castonguay. Mais Mme Castonguay induit le public en erreur en affirmant que la population du Québec est prête à payer plus. L'enquête de la Commissaire n'a consulté que des personnes de 55 à 69 ans, ignorant des milliers d'adultes plus jeunes en situation de handicap qui ont déjà recours au soutien à domicile. D'ailleurs, le rapport même de cette enquête mettait en garde que ses répondants étaient en moyenne plus riches que la population en général. Qui reste surpris que des gens fortunés qui n'ont pas encore besoin du soutien à domicile vous disent que ça ne leur dérange pas de payer un jour pour ces services?

Mme Bélanger et Mme Castonguay vous diraient sûrement que faire payer les plus riches pour leur soutien à domicile, c'est juste. Mais c'est comme ça que nous en arriverons à avoir un système de soutien à domicile à plusieurs vitesses : des services gratuits mais minimaux pour les pauvres et une gamme de meilleurs services payants pour les plus fortunés. Nous souffrons déjà des systèmes à plusieurs vitesses pour voir le médecin, pour nous faire opérer et pour envoyer nos enfants à l'école. Il ne faut pas répéter cette erreur avec le soutien à domicile.

Personne ne devrait avoir à payer un sou parce qu'il vieillit ou qu'elle est en situation de handicap. Si Mme Bélanger veut que des gens plus fortunés paient plus, qu'elle demande à son collègue Éric Girard de monter les impôts des plus riches et de revoir la contribution des entreprises au Fonds des services de santé. C'est d'ailleurs ce qu'a proposé cet automne l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), pour financer un soutien à domicile à la hauteur des besoins à venir de la population.

L'IRIS a calculé ce qu'il coûterait au Québec s'il décidait d'imiter la Norvège. Nous nous offririons un soutien à domicile public, universel et gratuit, à la hauteur des besoins qu'on prévoit que le Québec aura d'ici 2040. Nous partagerions la facture entre les entreprises et l'impôt des particuliers. Les ménages québécois ne paieraient plus de leur poche ce que nous payons en ce moment, au privé bien sûr, en soutien à domicile que l'État refuse d'assumer. Puis dans ce scénario, la plupart des ménages paieraient beaucoup moins en impôt supplémentaire que cette somme. Moins, en fait, que les impôts plus élevés que nous payions au début des années 2000.

Mais le gouvernement de Mme Bélanger ne veut pas faire payer plus d'impôts aux gens qui ont de l'argent, ou faire payer des entreprises. C'est pourquoi il préfère plutôt taxer le handicap.

Hugo Vaillancourt

Agent de défense collective des droits

Ex aequo